

Prevoyance aide paiement.....

Par ticettac, le 22/06/2015 à 16:12

Bonjour je suis bénéficiaire d un capital décès entreprise mon ami est décédé en 2014 a ce jour la société APICIL refuse le versement de ce capital car ils évoquent qu il pourrait y avoir des enfants nés avant... (Après une recherche en généalogie il est prouvé qu il n y a aucun enfant) C est le notaire de la famille du défunt qui a fait les recherches en généalogies). Est le refus de celui ci est que les héritiers acceptent ou non la succession et qu ils signent

Apicil me demande une attestation pour le prouvé mais le notaire en charge de la succession dont je ne fais pas parti ni même ce capital je suppose refuse de me le fournir et donc tout reste bloqué.

Ce que je ne comprends pas c'est que ce capital n a rien à voir avec la succession normalement et qu' APicil à bien une lettre de mon ami qui dit que je suis bénéficiare ils m ont répondu par écrit en 2001 que cela était bien pris en considération j en ai une copie.

Comment puis je obtenir cette attestation ? Puis je demandé à un autre notaire ? Quel papier puis je fournir pour le prouvé car tout est bien écrit sur papier ils ont ma pièces d'identité, j ai fourni le livret de famille , tout les papiers demandés et j ai l impression qu on me mène en bateauEn gros que puis je faire ? Puis je saisir la médiation est ce trop tôt ? Dois saisir la justice ? . Quel est votre avis et que dois je faire..je suis perdu

Merci d'avance

Bien Cdt